



Compte rendu CHS 29 mars 2012

www.financespubliques.cgt.fr/23/
n°3 mai 2012

Le Comité Hygiène et Sécurité s'est réuni le 29 mars à 14h00 sous la présidence du Directeur départemental des Finances publiques :

L'ordre du jour était :

- 1/- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2011
- 2/- Validation du règlement intérieur des CHSCT
- 3/- Désignation du secrétaire du CHSCT
- 4/- Présentation du rapport d'activité du médecin de prévention- année 2011
- 5/- Bilan activité 2011
- 6/- Présentation de la note d'orientation
- 7/- Programme d'impulsion 2012 : propositions issues du groupe de travail et information sur les travaux immobiliers
- 8/- Questions diverses

1- Le procès verbal est approuvé

2- Validation du règlement intérieur des CHSCT :

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 modifiant le décret cadre n°82-453 fixe désormais les obligations des administrations de l'État en matière de protection de la santé et de la sécurité des usagers. Le règlement intérieur des C.H.S.C.T. de février 2012 a été lu en séance.

Les nouveaux textes sont fondamentaux en ce qu'ils renforcent et étendent les pouvoirs des membres du comité en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Parmi les principales nouveautés, on note que le comité technique et le C.H.S.C.T. travailleront de concert dans les matières relevant de la compétence du comité.

Devront, par ailleurs, obligatoirement être soumis à l'avis du C.H.S.C.T. :

- Les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.
 - Les projets importants d'introduction de nouvelles technologies.
- ⇒ A chaque séance, la moitié au moins des représentants devra être réunie à l'ouverture de la réunion sans quoi une nouvelle convocation du comité devra avoir lieu dans les huit jours.
- ⇒ En outre, les pouvoirs et prérogatives de ses membres de même que celles du Secrétaire du Comité, nommé à présent pour quatre ans, et non plus un an, sont renforcés et étendus.
- ⇒ Une délégation du comité pourra nommer plusieurs membres du C.H.S. afin de réaliser des visites et enquêtes sur place.
- ⇒ Les rapports des visites établis par ces délégations devront donner lieu à des mesures concrètes par l'administration dans les six mois. Par suite, ils seront examinés en séance, de même que les registres santé et sécurité au travail.

Le Secrétaire du C.H.S., en association avec le Président arrêtera l'ordre du jour des réunions. Et, les questions proposées par les représentants du personnel auront vocation à y figurer en tant que telles et non en tant que questions diverses.

A l'issue de chaque séance du comité, un relevé de décisions sera établi et mis en ligne sur le site Ulysse du département.

3- Désignation du secrétaire : L'élection du secrétaire du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est la grande nouveauté de ce dispositif. Le secrétaire est élu pour 4 ans. Il doit travailler en étroite collaboration avec les différentes organisations syndicales représentées, le président du C.H.S. (Le directeur de la D.D.F.I.P. 23) et le secrétaire administratif. La C.G.T. qui détient 3 sièges sur 5 au CHS CT a présenté un candidat (Gérard MONTAGNON) qui a été élu à l'unanimité.

4- Présentation du rapport d'activité du médecin de prévention- année 2011 : ce rapport n'a pas été présenté. Les médecins de prévention des ministères économique et financier sont en grève administrative car leurs négociations concernant le préjudice subi du fait de leur maintien dans un statut de vacataire jusqu'en 2008 (perte de supplément familial, perte de rémunération et des droits correspondants à retraite, etc...) viennent de se terminer par une proposition jugée inacceptable (rappel de supplément familial sur une période non prescrite). Devant ce revirement estimé brutal dans les négociations avec le ministère, les médecins de prévention souhaitent manifester leur mécontentement en ne présentant pas leur rapport annuel d'activité 2011 en CHSCT et en ne l'adressant pas non plus à la sous-direction.

5- Bilan activité 2011 : Toutes les actions prévues au budget 2011 ont été réalisées. Le budget du CHS présentait un solde de 551 € (une facture inférieure à un devis). Suite au diagnostic de l'ARACT, les préconisations sont évoquées.

6- Présentation de la note d'orientation est faite aux membres du comité.

7- Programme d'impulsion 2012 : Un groupe de travail s'est réuni le 16 mars. Il a examiné les registres hygiène et sécurité et formulé des préconisations. Le CHS dispose d'un budget de 37 600 € (retenue de 6% par rapport à l'an passé 40 000 €).

Une réserve « républicaine » de 20 % est opérée en période d'élections !!! Le CHS dispose à ce jour de 30 080 €. La réserve sera peut-être débloquée à l'automne !!!

Achats et travaux divers	Formations diverses
Aubusson : conservation hypothèques : installation de stores extérieurs	Formation premiers secours
Guéret : conservation hypothèques : installation de stores intérieurs	Formation premiers secours recyclage
Achat lampadaires lumière naturelle : Crocq –Felletin Bénévent	Formation sécurité incendie
Achat chariots : Bonnat- Boussac- Royère et Auzances	Formation conduite
Achat blousons fluos pour Aide géomètres	Mesures Radon
Achat climatiseurs pour Aubusson et Direction	Ahun- Royère et La Souterraine suite à travaux.

D'autres projets sont retenus mais des conseils seront demandés :

- ❖ Au service départemental d'incendie pour l'achat de fauteuil d'évacuation pour personnes à mobilité réduite.
- ❖ Pour l'achat de climatiseurs et de purificateur d'air.
 - Les travaux d'arrachage de la moquette de Crocq devraient être réalisés en interne.
 - Une somme de 5 000 € est provisionnée pour des travaux identiques à Bénévent.
 - Ajout d'un point éclairage à la trésorerie de la Souterraine suite au calfeutrement de l'escalier.
 - Achat de protège-cables

Les plans définitifs suite au réagencement des locaux d'Aubusson sont présentés aux membres du CHS. Le Conseil général intègre le bâtiment du centre des Finances d'Aubusson. Une indiscretion fait état d'un rachat du bâtiment par le CG 23. Le directeur dément et indique que le bail est en cours de signature. Cela nous rappelle l'histoire de la TP Lapine que la ville de Guéret n'était pas sensée racheter.

Les plans des locaux de la Conservation des Hypothèques de Guéret (installation en janvier 2012) sont également présentés ainsi que ceux des futurs locaux de la TP Lapine (début des travaux avril 2012).

Le CHS s'est terminé vers 18h 30.

Le prochain CHSCT est programmé le 4 juin à Aubusson

Les représentants CGT
Gérard MONTAGNON- Michèle BOUYERON – Philippe MADEC